



La Lettre d'information mensuelle du CISIRH Mars 2020

SIRH
Centre Interministériel des
Services Informatiques
relatifs aux Ressources
Humaines

L'actualité des projets du CISIRH

[SSI] Homologation RenoïRH / RenoïRH Décisionnel

Dans le cadre de la mise en ligne du Self-mobile agent, via Internet, les applications RenoïRH et RenoïRH Décisionnel doivent repasser leur homologation de sécurité.

Dans le cadre de ces travaux, le CISIRH et le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ont défini les conditions de mise en production du Self-Service mobile sur Internet notamment en mettant en place un filtrage renforcé des données en plus des mesures de sécurité proposées par le CISIRH.

Ces règles de sécurité permettent aux partenaires du CISIRH d'ouvrir ces applications sur Internet en toute confiance.

Pour rappel, le self-mobile agent développé par le Centre de Compétences Editoriale du CISIRH est destiné aux clients RenoïRH en remplacement du self-service HR Access mais également à tout ministère utilisant HR Access suite 9.

Il s'agit d'une interface graphique basée sur le Framework react-JS qui a l'avantage d'être plus léger, plus rapide et plus souple que le self HR Access. Il offre également un design épuré et une ergonomie intuitive. Cet outil modulable permet à chaque ministère client de choisir les fonctionnalités qui l'intéressent et la population à laquelle il souhaite l'ouvrir.

[RenoïRH Décisionnel] Avancement du POC sur la simulation de l'atterrissage budgétaire

Le CISIRH a mené un POC (proof of concept) avec le Ministère de l'Agriculture durant le dernier semestre 2019 afin de démontrer la faisabilité d'un outil de simulation budgétaire, et dans le cas présent la simulation de l'atterrissage budgétaire.

Le CISIRH a fait appel à la société Act-On qui édite la solution Projection RH. En 2 mois, les intervenants ont récupéré et intégré les données de gestion administrative du ministère ainsi que les retours de paye de 2018 et du premier semestre 2019.

Ils ont ensuite créé les règles de gestion pour réaliser un tableau de bord au format DPGECP (document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de personnels) et pour permettre la saisie de différentes hypothèses budgétaires en plus de l'incorporation des données réelles.

Suite à ce POC, le Ministère de l'Agriculture a confirmé son intérêt pour une solution de projection/simulation portée par le CISIRH.

Une nouvelle phase démarre en mars avec pour objectif de produire le CRG1 (Compte-Rendu de Gestion) durant le mois de mai 2020 en double des outils existants et ce sur le périmètre complet du ministère.

Après démonstration de sa capacité à faire, la seconde phase du projet sera lancée dès le mois de juin. L'objectif sera de remplacer les outils existants et produire le CRG2 en septembre 2020.

[CCE] Module SI Primes

Les travaux menés par le Centre de Compétences Editoriales (CCE) du CISIRH sur le « SI Primes » se poursuivent. Un 3ème atelier de conception détaillée s'est tenu avec les ministères Hriens le 30 janvier.

Conformément à la méthode Agile utilisée pour l'évolution de la Suite 9, cette réunion a été l'occasion de montrer aux participants les premières fonctionnalités développées par le CCE sur le moteur de calcul des primes, notamment :

- le paramétrage des éléments de rémunération,
- des barèmes et des critères d'éligibilité,
- les règles de valorisation du changement de situation en cours de période (CSCP) et des dates de rappel
- la consultation des calculs de paie.

Les représentants ministériels ont pu rebondir sur ces démonstrations en validant les solutions proposées et en précisant les éléments qu'ils pensaient judicieux d'ajouter/modifier.

Les échanges ont été riches et constructifs avec l'ensemble des participants, parmi lesquels le Ministère de l'Education Nationale qui a rejoint la communauté Hrienne pour la première fois.



La Lettre d'information mensuelle du CISIRH Mars 2020

SRH

Centre Interministériel des
Services Informatiques
relatifs aux Ressources
Humaines

L'actualité des projets du CISIRH

[BSRMRH] Restitution du 2^{ème} atelier dédié à l'harmonisation des demandes RH

Dans la continuité du groupe de travail tenu en 2019, l'équipe du réseau IMRH a organisé un second atelier consacré à la poursuite des travaux d'harmonisation des demandes RH des agents. Il a réuni huit ministères, la DGAFP ainsi que les experts réglementaires du Bureau de la simplification réglementaire et de la modernisation RH du CISIRH.

A la suite de ces premiers travaux d'harmonisation, le CISIRH a adressé un questionnaire aux ministères pour mesurer leur niveau d'utilisation de ces demandes RH, leur satisfaction globale et leurs attentes.

85% DES MINISTÈRES SE DISENT SATISFAITS DES TRAVAUX MAIS SOUHAITENT UNE MODELISATION DES DEMANDES

Durant ce nouvel atelier, l'équipe a présenté les résultats du questionnaire de satisfaction adressé aux administrations durant le mois d'octobre 2019 et répondu à leurs attentes.

Les participants ont ensuite étudié la pertinence d'une implémentation des demandes RH harmonisées dans un self. Enfin, l'équipe du réseau IMRH et les ministères ont défini une méthode de travail des prochains travaux d'harmonisation.

L'harmonisation des demandes RH suscite l'intérêt de la plupart des ministères et les demandes harmonisées répondent aux besoins exprimés par les participants et commencent à être utilisées. Par ailleurs, l'appropriation des travaux ne présente pas de difficulté particulière.

TROIS PREMIÈRES DEMANDES ONT VOCATION À REJOINDRE UN SELF AGENT

Trois critères d'étude définis par le CISIRH ont permis d'alimenter les échanges : la volumétrie des demandes, le niveau de complexité pour l'agent de compléter la demande et la description des données de la demande RH dans le NOYAU RH FPE. A la suite des échanges, les participants ont ciblé 3 demandes :

- Congés liés à la famille
- Congé de formation professionnelle
- Temps partiels

DE NOUVELLES DEMANDES RH ET DES ATELIERS MENSUELS INTERMINISTÉRIELS POUR LES ELABORER

Le souhait d'élargir les travaux à d'autres demandes RH a été confirmé en séance. Les participants souhaitent harmoniser, en priorité, les demandes suivantes :

- demande de versement du supplément familial de traitement
- indemnité pour frais de changement de résidence administrative
- prime de restructuration de service et allocation d'aide à la mobilité du conjoint
- reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Les ministères sont appelés à transmettre les formulaires utilisés dans leur administration pour les demandes suivantes :

- versement du supplément familial de traitement
- Indemnité pour frais de changement de résidence administrative
- prime de restructuration de service et allocation d'aide à la mobilité du conjoint
- reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
- télétravail
- aménagement de poste
- prime spéciale d'installation
- remboursement des frais de transport

Le CISIRH analysera les différents formulaires au regard de la réglementation et co-construira les modèles harmonisés avec les participants aux ateliers mensuels. A la suite de ces ateliers, le CISIRH modélisera au format PDF l'intégralité des demandes RH harmonisées depuis le début des travaux.





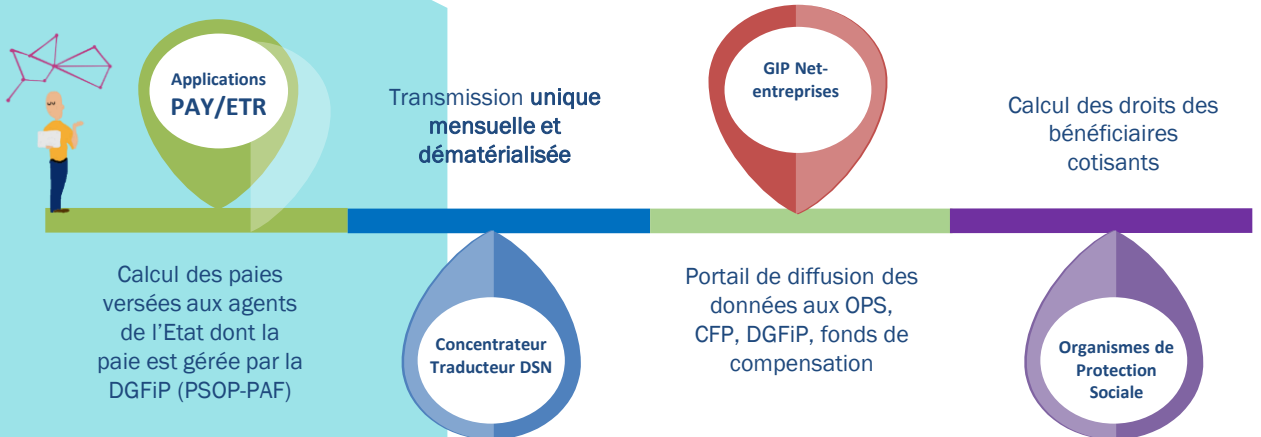
La Lettre d'information mensuelle du CISIRH Mars 2020

Focus sur : Le concentrateur traducteur DSN (CT DSN)

Le Concentrateur Traducteur DSN, c'est quoi ?

Le CTDSN est un traducteur des données issues de la Paie Sans Ordonnancement Préalable (PSOP) pour réaliser la Déclaration Sociale Nominative (DSN) déposée sur Net-Entreprises selon les prescriptions de son cahier technique. Les destinataires de la DSN n'ont pas de lien direct avec le CTDSN mais avec le Groupement d'Intérêt Public-Modernisation de la Déclaration Sociale (GIP-MDS) qui assure la répartition des données déclaratives entre les Organismes de Protection Sociale (OPS), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et les structures en charge de l'élaboration de statistiques.

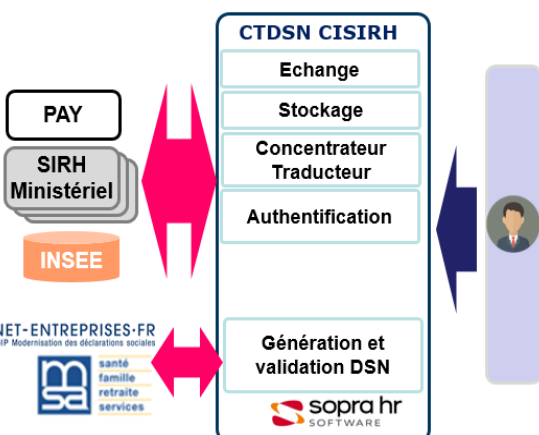
Le CTDSN s'adresse aux gestionnaires tiers-déclarant, aux gestionnaires de paie, aux gestionnaires SIRH et aux administrateurs fonctionnels et techniques (DRFIP-SLR et CISIRH).



- La **transmission mensuelle de données d'identification de l'employeur public et de l'agent, des caractéristiques de l'emploi exercé et de la rémunération versée** au salarié,
- La réception des accusés de réception – contrôle qualité appelés « comptes rendus métier »,
- La diffusion et la vérification des droits sociaux acquis par les agents (OPS),
- A terme, la **transmission au fil de l'eau d'évènements** limités pour prise en charge immédiate tels que maladie, embauche, fin de contrat (ne concerne pas la FP actuellement)

Les principales fonctionnalités du CTDSN

- Le CTDSN est une application dont la construction et l'exploitation a été confiée au CISIRH, pour produire une DSN à partir des données issues de la paie, et qui sera utilisée par la DGFIP identifiée comme Tiers Déclarant.
- La collecte mensuelle des données de paie nécessaires à la DSN.
- La transmission des données individuelles pour constituer les droits sociaux des agents.
- La transmission des données individuelles répondant à des besoins fiscaux ou de contrôles détaillés ou à visées statistiques.
- La transmission d'autres données diverses non liées aux agents.





La Lettre d'information mensuelle du CISIRH Mars 2020

SIRH
Centre Interministériel des
Services Informatiques
relatifs aux Ressources
Humaines

Focus sur : Le concentrateur traducteur DSN (CT DSN)

Les apports du CT DSN

- Une simplification de la transmission des données sociales déclaratives vers net-entreprises par l'envoi d'un flux mensuel d'informations (fluidité de la chaîne déclarative).
- La participation à la fiabilisation des données transmises aux organismes receveurs (un meilleur suivi de la mise en qualité des données saisies avec les comptes rendus métiers) et plus largement pour toute la chaîne RH/GA/PAYE de l'Etat.
- Une centralisation des données permettant aux différents acteurs de la chaîne déclarative de disposer d'un entrepôt de données RH et sociales fiables, mises à jour mensuellement.
- L'enrichissement des métiers des acteurs de la chaîne paie par leur association à l'ensemble de la chaîne de traitement de la réception des données RH à la déclaration des cotisations sociales.
- La mise à disposition de restitutions et tableaux de bord permettant aux acteurs directement impliqués dans la chaîne déclarative de disposer d'outils pour le suivi et la mise en cohérence de leurs données de façon quotidienne.
- Le CTDSN veille et garantit les droits de l'ensemble des agents publics dont la paie est gérée par la DGFIP (retraite, droits au chômage, droits à la sécurité sociale, etc..).

Pour tout renseignement ou demande complémentaire, contactez nous par email à l'adresse :
communication-ctdsn.cisirh@finances.gouv.fr